Canada Province de Québec M.R.C. de Beauharnois-Salaberry Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka

2015/03/02

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, tenue **le 2 mars 2015 à 20 h** au Centre municipal situé au 221 rue Centrale, sous la présidence de la mairesse, M^{me} Caroline Huot.

Sont présents les conseillers suivants :

M. Sébastien Frappier

M. Jean-Guy St-Onge

M. Camille Deschamps

M. Michel Taillefer

M. Réjean Dumouchel

M. Mario Archambault

formant quorum sous la présidence de la mairesse.

M^{me} Louise Maheu Denis, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

2015-057 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge

- Que la séance soit ouverte à 20 h.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

2015-058 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Sébastien Frappier

- Que l'ordre du jour soit adopté, en ajoutant le point suivant à l'item Varia :
 - 9.1 Dépôt et acceptation du rapport annuel 2014 du Service de sécurité incendie de Saint-Stanislas-de-Kostka.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

2015-059 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2015 À 20 H

Il est proposé par M. Mario Archambault

- Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2015 à 20 h, soit adopté et signé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

2015-060 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2015 À 19 H

Il est proposé par M. Réjean Dumouchel

 Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 février 2015 à 19 h, soit adopté et signé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

2015-061 AUTORISATION D'ACHAT - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par M. Camille Deschamps

- Que les achats suivants soient autorisés :

Formation Langevin Bon 773633 Certification - Premier Répondant (pour 1

membre)

485 \$ plus les taxes applicables

Aréo Feu Bottes (1 paire)

Bon 773635 132,90 \$ plus les taxes applicables

Formation Langevin Mise à niveau – Premier répondant Bon 773636 1517,67 \$ plus les taxes applicables

Uniformes Legrand Uniforme Officier (R. Grenier)
Bon 773637 993 \$ plus les taxes applicables

MRC Haut Richelieu Formation Officier non urbain

Bon 773638 (R. Grenier)

1 300 \$ plus les taxes applicables

Edge Lettrage VTT et écusson pour chapeau

Bon 773639 45 \$ plus les taxes applicables

PG Solutions Logiciel – camion incendie

Bon 773640 1 140 \$ plus les taxes applicables

Demers & Colbert Sécurité Entretien de 10 respirateurs

Bon 773641 416,88 \$ plus les taxes applicables

Adoptée à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

2015-062 CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC 2015

Il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge

- Que M. Claude Mercier, chef des opérations du Service de sécurité incendie, soit autorisé à assister au Congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec, qui se tiendra à Sherbrooke les 16, 17, 18 et 19 mai 2015.
- Que les frais de représentation, excluant les frais d'inscription, lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives jusqu'à un montant maximum de 1000 \$ et qu'un acompte de 750 \$ lui soit remis avant son départ.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

2015-063 NOMINATION D'UN LIEUTENANT – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par M. Michel Taillefer

- Que M. Rolland Grenier soit nommé lieutenant du Service de sécurité incendie Saint-Stanislas-de-Kostka, selon les modalités décrites à l'entente.
- Que cette nomination soit rétroactive au 1er novembre 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

2015-064 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – POMPIERS ÉLIGIBLES

Il est proposé par M. Sébastien Frappier

 Que MM. Claude Poirier, Mathieu Lefebvre, Jean-Michel Pineault et Éric Décoste soient reconnus « pompiers éligibles » au Service de sécurité incendie Saint-Stanislas-de-Kostka, à compter du 14 janvier 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

2015-065 CORRESPONDANCE

Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu le bordereau de correspondance numéro 2015-03 et les documents afférents.

APPROBATION DES COMPTES À PAYER 2015-066

Considérant qu'une copie des listes des comptes à payer et des salaires a été remise à tous les membres du conseil pour la séance ordinaire du 2 mars 2015:

Considérant que les membres du conseil déclarent en avoir pris connaissance;

En conséquence, il est proposé par M. Réjean Dumouchel

Que le conseil municipal autorise les paiements suivants :

Journal salaires février 2015	950046 à 950098	24 526.20 \$
Journal des achats 4-02-15	131892 à 131894	980.71 \$
Journal des achats 10-02-15	131895 à 131899	2 842.96 \$
Journal des achats 18-02-15	131900 à 131904	5 642.81 \$
Journal des achats 25-02-15	131905 à 131944	159 940.99 \$
Journal des achats 2-03-15	131945 à 131965	33 165.75 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

2015-067 **NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

Considérant la résolution numéro 2014-172 nommant M. Camille Deschamps maire suppléant du 1er juillet 2014 au 28 février 2015;

Considérant que les conseillers seront nommés maire suppléant à tour de rôle au cours du présent mandat;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Archambault

- Que M. Réjean Dumouchel, conseiller, soit nommé maire suppléant pour la période du 1er mars 2015 au 31 octobre 2015.
- Qu'il soit autorisé, en l'absence de la mairesse, à signer les documents relatifs à l'administration;
- Qu'il soit désigné substitut de la mairesse au conseil de la MRC Beauharnois-Salaberry au cours de la même période.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION - ASPHALTAGE 2015-068 D'UNE PARTIE DE LA RUE BRISSON

Il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge

Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka procède à des demandes de soumissions, sur invitation, auprès des firmes Asphalte Major et fils inc. et Asphalte Verner inc., pour des travaux d'asphaltage d'une partie de la rue Brisson conformément au devis AR-15-1.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

2015-069 REMBOURSEMENT DE LA PÉNALITÉ RELATIVE AUX PROPRIÉTÉS NON BRANCHÉS AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Considérant l'adoption du règlement numéro 240-2010 adoptée le 3 mai 2010;

Considérant la résolution numéro 2012-262 adoptée le 5 novembre 2012 concernant le remboursement de 80,55 % de la pénalité à 3 propriétaires;

Considérant que la Municipalité a omis 1 propriétaire et qu'il y a lieu de corriger la situation;

En conséquence, il est proposé par M. Sébastien Frappier

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka rembourse au propriétaire du 25 rue Joseph-Meloche le montant de 2 255,40 \$ représentant 80,55 % de la pénalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

2015-070

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 286-2015 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Considérant qu'il y a lieu de remplacer la résolution numéro 2015-018 adoptée le 12 janvier 2015;

En conséquence :

- M. Jean-Guy St-Onge, conseiller, donne avis que sera présenté pour adoption, à une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 286-2015 relatif au traitement des élus municipaux.
- Que le projet de règlement numéro 286-2015 soit lu et déposé séance tenante.

2015-071 AUTORISATION D'ACHAT – ÉQUIPEMENT DE BUREAU

Il est proposé par M. Réjean Dumouchel

Que l'achat suivant soit autorisé :

Servicofax Machine à écrire

Bon 745368 1 141,85 \$ plus les taxes applicables

Adoptée à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

2015-072

CORRECTION DE LA RÉSOLUTION 2014-091 (remplacement)

Considérant qu'il y a lieu de corriger la résolution 2014-091 adoptée le 8 avril 2014;

En conséquence, il est proposé par M. Michel Taillefer

- Que le conseil municipal corrige la résolution numéro 2014-091 adoptée le 8 avril 2014 comme suit :
- Que le conseil municipal autorise les paiements suivants :

Journal salaires mars 2014	940095 à 940151	20 311.36 \$
Journal des achats 11-03-14	131028 à 131033	18 995.04 \$
Journal des achats 21-03-14	131034 à 131039	4 734.39 \$
Journal des achats 28-03-14	131040 à 131078	51 170.79 \$
Journal des achats 31-03-14	131079 à 131091	26 326.63 \$
Journal des achats 7-4-14	131092 à 131094	5 105.81 \$
Journal des achats 8-4-14	131095 à 131116	19 649.95 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

2015-073

MANDAT À LA FIRME ARSENAULT BOURBONNAIS – LOTISSEMENT DU FUTUR TERRAIN DE SOCCER

Il est proposé par M. Camille Deschamps

Que le conseil municipal mandate la firme *Arsenault Bourbonnais* pour procéder aux lotissements du futur terrain de soccer et des lots résiduels d'Hydro-Québec, pour un montant de 1 400 \$ plus les taxes applicables et les frais d'enregistrement de 300 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

La mairesse ne vote pas.

2015-074 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

Considérant le départ d'un membre du *Comité de consultatif d'urbanisme* de *Saint-Stanislas-de-Kostka* représentant les résidents de la municipalité;

Considérant que le conseil municipal profite de la nomination d'un nouveau membre pour renommer tous les membres actuels pour un mandant de 2 ans, tel que stipulé à l'article 13 du règlement numéro 150-2002;

En conséquence, il est proposé par M. Sébastien Frappier

- Que les personnes suivantes soient nommées au *Comité consultatif* d'urbanisme de Saint-Stanislas-de-Kostka pour un mandat de 2 ans renouvelable :
 - M. Léonide Legault et M^{mes} Suzanne Marchand et Manon Lussier, représentant des résidents de la municipalité
 - MM. Sébastien Frappier et Réjean Dumouchel ainsi que M. Michel Taillefer comme substitut, représentant le conseil municipal
 - M^{me} Chantal Lafleur, inspectrice, est d'office membre du *Comité* consultatif d'urbanisme et anime les rencontres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

2015-075 ADHÉSION À L'ÉCOCENTRE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

Il est proposé par M. Sébastien Frappier

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka adhère aux services de l'Écocentre de Salaberry-de-Valleyfield pour l'année 2015.
- Que la contribution de la Municipalité représente un montant de 3 000 \$ pour l'année 2015.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

2015-076 MANDAT POUR LA VENTE DES LICENCES DE CHIENS - 2015

Il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka mandate M^{me} Manon Latour pour vendre de porte en porte les licences de chiens au coût de 10 \$ sur le territoire de la Municipalité.
- Qu'un montant de 5 \$ par licence de chiens vendu lui soit accordé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

2015-077 RÈGLEMENT NUMÉRO 285-2015 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 148-2002

Il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge

- Que le règlement numéro 285-2014 intitulé « Règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 148-2002 de façon à modifier certaines normes relatives au lotissement », soit adoptée.
- Que le texte de ce règlement soit déposé en annexe du présent livre de délibération de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

2015-078 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 287-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 146-2002

M. Réjean Dumouchel, conseiller donne avis :

Que sera présenté à une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 287-2015 modifiant le règlement de zonage numéro 146-2002

de façon à modifier certaines normes applicables à la grille des usages et des normes et à permettre l'agrandissement de la zone AD-5.

 Que les élus reconnaissent avoir reçu une copie de ce projet de règlement.

2015-079 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 288-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 147-2002

M. Mario Archambault, conseiller donne avis :

- Que sera présenté à une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 288-2015 modifiant le règlement de construction numéro 147-2002 de façon à modifier certaines dispositions relatives à la construction.
- Que les élus reconnaissent avoir reçu une copie de ce projet de règlement.

2015-080 ADOPTION DU 1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 288-2015 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 147-2002

Il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- Que le projet de règlement numéro 288-2015, modifiant le règlement de construction numéro 147-2002 de façon à modifier certaines dispositions relatives à la construction, soit adopté.
- Que ce projet de règlement soit soumis à une consultation lors de l'assemblée publique qui se tiendra le 25 mars 2015 de 18 h 30 à 19 h 30 au Centre municipal situé au 221 rue Centrale à Saint-Stanislas-de-Kostka.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

2015-081 DEMANDE DE SOUMISSIONS SUR INVITATION – ANALYSE DE SOL DE 3 TERRAINS MUNICIPAUX

Il est proposé par M. Camille Deschamps

 Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka procède à des demandes de soumissions, sur invitation, auprès des firmes Groupe ABS et Services techniques AMEC, pour réaliser l'analyse de sol de 3 terrains municipaux, selon le devis préparé à cet effet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

2015-082 APPUI À LA DEMANDE DE MONSIEUR HERVÉ MORIN AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ)

Considérant que M. Hervé Morin désire vendre les lots P-131 et P-132 maintenant connus sous le numéro de lot 5 126 269 et conserver 0,9 hectare;

Considérant que le projet de M. Morin aura pour effet de conserver l'utilisation agricole et leur exploitation;

Considérant que la vente permettra toutefois au vendeur de conserver une partie de terre en exploitation à des fins agricoles;

Considérant que la demande vise à valoriser la ressource agricole;

Considérant que l'usage projeté est conforme au règlement de zonage de la Municipalité;

Considérant que l'homogénéité du milieu agricole avoisinant est préservée;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Archambault

 Que pour ces raisons, la Municipalité appuie la demande d'autorisation de M. Hervé Morin adressée à la CPTAQ qui vise l'aliénation et le lotissement d'une superficie totale de 0,9 hectare à des fins agricoles provenant du lot 5 126 269.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

2015-083

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 289-2015 FIXANT LA TARIFICATION DES BIENS ET DES SERVICES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

M. Jean-Guy St-Onge, conseiller donne avis :

- Que sera présenté à une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 289-2015 fixant la tarification des biens et des services de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.
- Que les élus reconnaissent avoir reçu une copie de ce projet de règlement.

2015-084 ACHAT DE 3 POMPES EN RÉSERVE POUR LES STATIONS DE POMPAGE

Il est proposé par M. Michel Taillefer

 Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka procède à l'achat de 3 pompes auprès de la firme Les industries MJR inc. selon les descriptions inscrites à la soumission numéro 9062, le tout pour un montant de 40 150 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

2015-085

MANDAT POUR LE SERVICE D'ENTRETIEN DE LA GÉNÉRATRICE DU CENTRE MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2015

Il est proposé par M. Mario Archambault

 Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka accorde, pour l'année 2015, à la firme Génératrice Drummond le mandat pour le service d'entretien de la génératrice du Centre municipal selon la soumission datée du 12 février 2015, le tout au montant de 995,70 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

2015-086

ACHAT DU LOGICIEL « MOBILITÉ » POUR LA VOIRIE

Il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge

Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka procède à l'achat du logiciel *Mobilité* auprès de la firme *PG Solutions* selon les descriptions inscrites à l'offre de service 7MSST76-150150-0 datée du 30 janvier 2015, le tout pour un montant de 2 355 \$ plus les taxes applicables, et pour le soutien technique au montant de 440 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

2015-087 ENGAGEMENT D'ÉTUDIANTES

Il est proposé par M. Camille Deschamps

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka procède à l'engagement de 4 étudiantes pour les postes de responsable et d'animatrices du Camp de jour 2015, comme suit :
 - Chloé Hart Mainville, responsable à temps complet au tarif horaire de 11,34 \$
 - Julie Girouard, animatrice à temps complet au tarif horaire de 10,82 \$
 - Justine Archambault, animatrice à temps complet au tarif horaire de 10,82 \$

➤ Anouk Charlebois, animatrice à temps partiel sur appel au tarif horaire de 10,82 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

2015-088 FORMATION DE SECOURISME – ANIMATRICES DU CAMP DE JOUR 2015

Il est proposé par M. Camille Deschamps

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka accepte de défrayer le coût de la formation de secouriste pour 3 animatrices du Camp de jour 2015.
- Que cette formation soit dispensée par *Formation Langevin* au montant total de 55 \$ par participante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

2015-089 FORMATION DAFA – ANIMATRICES DU CAMP DE JOUR 2015

Considérant que le conseil municipal souhaite que les animatrices du *Camp de jour 2015* puissent bénéficier de la formation DAFA;

Considérant que cette formation est gratuite;

En conséquence, il est proposé par M. Jean-Guy St-Onge

 Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka accepte de défrayer pour chacune des participantes, une allocation forfaitaire de 200 \$ pour la durée de la formation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

2015-090 ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ - VIE EN FORME

Il est proposé par M. Michel Taillefer

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka s'engage comme partenaire du regroupement *Vie en forme*.
- Que M^{me} Caroline Huot, mairesse soit autorisée à signer les documents relatifs à cet engagement.
- Que M^{me} Miriame Dubuc-Perras, coordonnatrice aux loisirs et aux évènements, soit désignée pour représenter la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

2015-091 DÉPÔT ET APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2014 DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA

Considérant que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka doit transmettre annuellement conformément au schéma de couverture de risque de la *MRC Beauharnois-Salaberry* adopté le 18 février 2013:

- le registre annuel des interventions du Service de sécurité incendie
- le rapport annuel des activités du Service de sécurité incendie, comprenant le plan de mise en œuvre pour l'année concernée et les tableaux servant à évaluer les indicateurs de performance;

Considérant que le Service de sécurité incendie de Saint-Stanislas-de-Kostka doit déposer ces rapports lors d'une séance du conseil municipal pour approbation;

Considérant que les membres du conseil déclarent avoir reçu et avoir pris connaissance des documents déposés;

En conséquence, il est proposé par M. Camille Deschamps

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka approuve le rapport annuel des activités 2014 et le registre des interventions 2014 déposés par son Service de sécurité incendie.
- Qu'une copie des documents et de cette résolution soient transmises à la *MRC Beauharnois-Salaberry*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

2015-092 INFORMATIONS

M^{me} Caroline Huot, mairesse, informe les personnes présentes :

- Qu'il y aura une conférence de Jimmy Sévigny suivi d'une séance de « workout » le 10 mars 2015 à 19 h au Centre socioculturel.
- Qu'il y aura le 26 mars 2015, dans le cadre des 5 à 7 communautaires, un souper spaghetti gratuit pour tous à l'école Notre-Dame de l'Assomption

2015-093 PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse invite les personnes présentes à prendre part à la période de questions.

2015-094 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Michel Taillefer

- Que la séance soit levée à 20 h 37.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. La mairesse ne vote pas.

(original signé)	(original signé)
Caroline Huot	Louise Maheu Denis
Mairesse	Directrice générale et
	secrétaire-trésorière